|  |  |
| --- | --- |
| **Comité du Règlement des radiocommunicationsGenève, 26-30 novembre 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document RRB18-3/DELAYED/1-F** |
| **8 novembre 2018** |
| **Original: chinois** |
|

|  |
| --- |
| Directeur du Bureau des radiocommunications |

COMMUNICATION SOUMISE PAR L'ADMINISTRATION DE LA CHINE CONCERNANT L'ENQUÊTE MENÉE SUR LES CAS DE BROUILLAGE ET LES EFFORTS D'ÉLIMINATION DES BROUILLAGES DEPLOYÉS À LA SUITE DE LA CONTRIBUTION ENVOYÉE PAR L'ADMINISTRATION DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD POUR DEMANDER QUE LES PROBLÈMES DE BROUILLAGES AFFECTANT PAR LES STATIONS DE RADIODIFFUSION EN ONDES DÉCAMÉTRIQUES DU ROYAUME-UNI SOIENT EXAMINÉS |
|  |

La communication ci-jointe, présentée par l'Administration de la Chine concernant l'enquête sur les cas de brouillage et les efforts d'élimination des brouillages et contenant des observations relatives à la communication de l'Administration du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ([Document RRB18-3/9](https://www.itu.int/md/R18-RRB18.3-C-0009/fr)), est soumise au Comité du Règlement des radiocommunications.

**Annexe**

Annexe

Bureau de la réglementation des radiocommunications
Ministère de l'industrie et des technologies de l'information
République populaire de Chine

13, West Chang'an Ave. Beijing, Chine, 100804

Téléphone: +86-10-68206252 Télécopie: +86-10-68206220

RG/547/2018

Beijing, République populaire de Chine

6 novembre 2018

**A l'intention de:**

Monsieur le Directeur
Bureau des radiocommunications
Union internationale des télécommunications (UIT)
Place des Nations
1211 Genève 20
Suisse

**Objet:** Note concernant l'enquête de la Chine sur les cas de brouillage et ses efforts d'élimination des brouillages

**Référence:** Document RRB18-3/9 en date du 5 novembre 2018

Monsieur le Directeur,

Prenant note de la communication présentée par l'Administration du Royaume-Uni à la 79ème réunion du Comité du Règlement des radiocommunications (RRB), l'Administration de la Chine souhaite communiquer les observations ci-jointes. Nous vous prions de bien vouloir les soumettre à la prochaine réunion du RBB.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

(*signé*)

Yuansheng XIE
Directeur général
Bureau de la réglementation des radiocommunications, MIIT

Pièce jointe: Note concernant l'enquête de la Chine sur les cas de brouillage et ses efforts d'élimination des brouillages

Pièce jointe

Note concernant l'enquête de la Chine sur les cas de brouillage
et ses efforts d'élimination des brouillages

La Chine respecte le Règlement des radiocommunications et est résolue à continuer de jouer un rôle important dans le développement de divers services de radiocommunication et dans le règlement des différends liés aux fréquences radioélectriques. Dans cette optique, la Chine entretient depuis toujours des relations de coordination bilatérale dynamiques avec son homologue du Royaume-Uni, afin de résoudre les cas de brouillage. Nos récents contrôles indiquent que la situation concernant les brouillages s'est nettement améliorée et nous sommes d'avis que les travaux menés par les deux parties ont permis d'accomplir de grands progrès.

# I Description de l'enquête sur les brouillages

La Chine a toujours traité les cas de brouillage préjudiciable conformément aux dispositions du Règlement des radiocommunications. Les plaintes formulées par l'Administration du Royaume-Uni concernant les brouillages dans la bande des ondes décamétriques ont été entendues sans tarder. On a donc entrepris de contrôler et de localiser les sources de brouillage sur la base des informations données par le Royaume-Uni. Ces activités de contrôle et de localisation et une enquête de terrain nous ont permis de tirer les conclusions ci-après concernant les fréquences faisant l'objet d'une plainte du Royaume-Uni: les brouillages sur les fréquences 15 310 kHz, 15 285 kHz et 17 760 kHz ne proviennent pas du territoire chinois, ce que nous avons communiqué à l'Administration du Royaume-Uni dans la lettre RG/055/2017 en date du 23 janvier 2017. Pour ce qui est des fréquences 5 970 kHz, 6 195 kHz, 9 740 kHz, 11 695 kHz et 11 890 kHz, nos contrôles n'ont pas permis d'identifier un signal brouilleur; nous n'avons pas non plus trouvé de sources de brouillage aux emplacement indiqués par l'Administration du Royaume-Uni. En ce qui concerne les fréquences 9 890 kHz, 13 865 kHz, 15 540 kHz, 17 780 kHz et 17 790 kHz, les mesures efficaces et volontaires que nous avons prises ont permis d'éliminer les brouillages.

En ce qui concerne les fréquences faisant l'objet de plaintes de l'Administration du Royaume-Uni, les contrôles que nous effectuons depuis avril de cette année n'ont permis d'identifier aucune émission brouilleuse sur le territoire chinois. On peut donc raisonnablement penser que les efforts faits auparavant ont porté leurs fruits.

# II Relations bilatérales entre la Chine et le Royaume-Uni

Pour traiter correctement les cas de brouillage dans la bande des ondes décamétriques signalés par l'Administration du Royaume-Uni, l'Administration chinoise a adressé à cette dernière une réponse (RG/055/2017), en janvier 2017, pour examiner les différentes fréquences faisant l'objet d'une plainte pour brouillages de la part de l'Administration du Royaume-Uni, et a proposé d'organiser des rencontres bilatérales. Après s'être consultées et coordonnées, les deux parties se sont finalement rencontrées pendant la réunion de la HFCC B17 tenue en République sudafricaine, en août 2017. A cette occasion, la Chine a exposé au Royaume-Uni les progrès accomplis jusque-là concernant les cas de brouillage dans la bande des ondes décamétriques, tandis que le Royaume-Uni a proposé de signer un compte rendu de la rencontre pour réaffirmer les dispositions pertinentes du Règlement des radiocommunications. Il se pourrait que les deux parties aient une conception différente des objectifs des discussions bilatérales. Nous sommes d'avis que la coordination bilatérale a avant tout pour objectif de permettre une communication efficace en vue d'éliminer, en définitive, les brouillages.

En février 2018, l'Administration du Royaume-Uni a sollicité l'aide du Bureau des radiocommunications de l'Union internationale des radiocommunications pour organiser des discussions bilatérales entre elle et la Chine. Etant donné que des relations de travail stables avaient déjà été nouées, la Chine s'estimait en mesure de poursuivre les consultations bilatérales directement avec le Royaume-Uni. Notre enquête sur les brouillages étant alors en cours, nous pensions qu'il était trop tôt pour organiser des rencontres bilatérales. Il serait possible de discuter des futurs arrangements concernant ces rencontres bilatérales une fois que l'enquête sur les brouillages aurait progressé.

# III Propositions

Au vu des faits exposés ci-dessus et des complications et difficultés techniques rencontrées dans le cadre de l'enquête sur les brouillages dans la bande des ondes décamétriques, l'Administration de la Chine tient à souligner que d'immenses efforts ont été faits pour trouver une solution aux plaintes de l'Administration du Royaume-Uni et que des progrès ont été accomplis grâce aux travaux préliminaires. L'Administration de la Chine continuera de s'acquitter de son obligation d'enquêter sur les brouillages, qui découle du Règlement des radiocommunications, et souhaite régler ces problèmes avec son homologue du Royaume-Uni dans le cadre de consultations et d'une coopération.

Il ne fait aucun doute que la Chine n'a ménagé aucun effort pour trouver une solution aux plaintes de l'Administration du Royaume-Uni concernant les brouillages dans la bande des ondes décamétriques. Nous élaborons actuellement une nouvelle communication plus détaillée, que nous soumettrons en temps voulu aux membres du RRB, afin qu'ils l'examinent.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_